

# mesures barrières



recommandations

pour un plein air  
passeurs d'images  
sécurisé

**1**

**Rappel au public des consignes des autorités sanitaires au public**



**mesures renforcées**

- **spot plein air** « rappel des gestes barrières » proposé par Passeurs d'images à récupérer auprès de sa coordination régionale.
- prévoir la diffusion du spot dans le déroulement technique de la soirée.

**à faire**

- transfert du fichier sur DCP par l'opérateur-riche projectionniste avant la séance.

**2**

**Établir un protocole sanitaire entre partenaires**



**à faire**

- au moins une réunion « sécurité -covid » avec les responsables techniques et de sécurité et l'opérateur Plein Air.

**3**

**Règles générales de protection sanitaire du personnel**



**mesures renforcées**

- nettoyage du matériel technique en contact avec le personnel ou le public avant et après la séance.
- se référer aux mesures sanitaires en vigueur concernant les protections individuelles pour le personnel (masques, visières).

**à faire**

- prévoir la commande de masques tissés lavables en suffisance (pouvoir éventuellement en distribuer au public à l'entrée).

**4**

**Gel hydroalcoolique en suffisance**



**mesures renforcées**

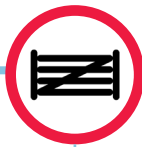
- prévoir des distributeurs de gel ou solution hydroalcoolique pour le public et pour le personnel.

**à faire**

- disponibles à tous les accès au site.
- disponibles dans les espaces réservés au personnel.

**5**

**Clôture du site**



**mesures renforcées**

- Suivant le lieu de projection choisi :
- barriérage du site.
  - mettre en place un seul point d'entrée et si possible, un point de sortie différent.
  - prévoir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
  - prévoir des accès de secours.

**à faire**

- livraison/enlèvement de barrières de sécurité si besoin (barrières vauban).
- barriérage des espaces techniques interdits au public (devant/derrière l'écran, autour du camion de projection).
- avoir un plan d'évacuation du public (validé avec pompiers, etc.)

**6**

**Jauge maximum de participant-es**



**mesures renforcées**

- Projection Plein air en lieu clos :
- faire respecter les règles en vigueur : 4m<sup>2</sup> par personne sans contact. La jauge maximale d'accueil du public sera réduite d'autant.

# 7

## Limitation de l'accès du site aux spectateur·rices uniquement



### mesures renforcées

Suivant le lieu de projection choisi :

- contrôle à l'entrée.
- comptage des arrivées.

### à faire

- s'équiper éventuellement d'un dispositif de comptage (compteurs manuels de personnes).

### postes supplémentaires

- personnel en permanence à l'entrée.
- renforcer le point d'accueil à l'ouverture du site au public.

# 8

## Placement des spectateur·rices (respect des 1m de distanciation entre inconnu·es)



### mesures renforcées

- placement libre du public possible.
- laisser 1m entre les rangées assises afin de permettre aux autres de circuler.
- couloir d'1m50 minimum entre chaque rangée de public.
- les spectateur·rices ne doivent pas changer de place une fois installés.

### à faire

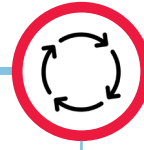
- Il est possible de matérialiser au sol les emplacements pour les spectateur·rices :
- option 1 : dessiner les « couloirs interdits » : possibilité de s'asseoir sur l'espace restant.
  - option 2 : pré-dessiner les places où s'asseoir (par cellules de 2 ou 3).

### postes supplémentaires

- renfort des équipes pour l'installation des publics.

# 9

## Circulation du public (limiter les déplacements)



### mesures renforcées

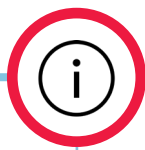
- circulation libre du public possible, mais en respectant les indications (déplacements à éviter durant la projection).

### postes supplémentaires

- renfort d'agent·es d'accueil circulant sur le site durant la séance (identifiables).

# 10

## Information du public - actualisée à la date de la projection - sur les règles en vigueur durant le Plein Air



### mesures renforcées

- annonces des consignes au micro en début de séance.
- prise de parole en début et en fin de séance pour rappeler les consignes pour la sortie.
- panneaux affichés à l'entrée sur les règles en vigueur.

# 11

## Sécurisation des abords du site



### à faire

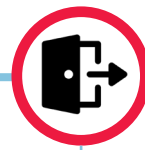
- Pendant la séance :
- inviter le public à ne pas stationner devant les issues.
  - à ne pas s'agglutiner à l'extérieur.
  - à ne pas passer les barrières pour entrer.

### postes supplémentaires

- personnel de sécurité en permanence à l'entrée.
- renforcer le point d'accueil à l'ouverture du site au public.
- renforcer de l'équipe d'accueil le long des barrières sur les côtés durant la projection.

# 12

## La sortie en fin de séance



### mesures renforcées

- sortie unique : elle devra se faire par familles ou groupes constitués, dans le calme, rangée par rangée.

### à faire

- faire respecter la distance de sécurité entre les groupes dans la file d'attente pour sortir.
- alternative possible : sortie du public en ouvrant toutes les barrières.